



**Plan de lutte
contre l'intimidation et la violence
à l'école l'Horizon
2021-2022**

Commission scolaire des Affluents
Document mis à jour Septembre 2021

Table des matières

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE	4
1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE (ART. 75.1 LIP).....	6
2. DES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE (ART. 75.1 LIP).....	7
3. DES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE (ART. 75.1 LIP).....	9
4. DES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET, DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION (ART. 75.1 LIP).....	10
5. DES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE (ART. 75.1 LIP).....	11
6. DES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (ART. 75.1 LIP).....	12
7. DES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE (ART. 75.1 LIP).....	13
8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE SELON LA GRAVITÉ OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF DE CES ACTES (ART. 75.1 LIP).....	14
9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (ART. 75.1 LIP).....	15
ANNEXE 1 : AIDE-MÉMOIRE POUR LA DIRECTION ET LE 2^E INTERVENANT	16
ANNEXE 2 : AIDE-MÉMOIRE POUR L'ADULTE TÉMOIN (1^{ER} INTERVENANT)	17
ANNEXE 3 : AIDE-MÉMOIRE POUR L'INTERVENANT RESPONSABLE DU SUIVI DES SIGNALEMENTS (2^E INTERVENANT)	18
ANNEXE 5 : AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS	19
ANNEXE 6 : INTERVENIR LORS D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION!	21
RÉFÉRENCES :	31

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2021-2022

Nom de l'école : l'Horizon

Date d'élaboration : Septembre 2021

Direction d'école responsable : Julie Dussault

Date d'approbation du plan par le conseil d'établissement (Art. 75.1 LIP) : 4 novembre 2021

Membres du comité sain et sécuritaire :
(Comité saines habitudes de vie)

Julie Dussault, directrice adjointe

Josée Malenfant, psychoéducatrice (secteur régulier)

Stéphanie Roy, psychoéducatrice (secteur de l'adaptation scolaire)

Elianne Juteau, TES (sec 1)

Valérie Drouin, TES (sec3, hockey, Versant)

Marc-André Boyer, TES (sec 2)

Isabelle Roussy, TES (sec4-5)

Edith Dumulong, TES (sec 2)

Manon Belley, TES (accompagnement)

Sophie Gascon, TES (DAP 1-2)

Nora Simard-Ménard, TES (DAP 3, FMS, FPT)

Nom du coordonnateur du comité (Art. 96.12 LIP) : Josée Malenfant, psychoéducatrice

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE (ART. 75.1 LIP)

L'école l'Horizon a procédé à une collecte de données auprès des membres du personnel et des élèves par le biais de sondages en ligne. Au total, 43 membres du personnel et 247 élèves ont complété les questionnaires au printemps 2017. Environ un groupe par niveau du secteur régulier et de l'adaptation scolaire a complété le questionnaire. En ce qui a trait aux membres du personnel, 70 % considèrent que la violence verbale est présente souvent ou très souvent à l'école. De plus, pour 38 % des répondants, la violence verbale se produit souvent ou très souvent dans l'autobus. En ce qui a trait aux pratiques à améliorer, les membres du personnel ont mentionné que le système disciplinaire se doit d'être clarifié et son application plus cohérente au sein de l'équipe-école.

Du côté des élèves, 85 % ont mentionné qu'ils se sentent en sécurité à l'école et 85 % des élèves se disent prêts à en parler s'ils vivaient une situation de violence ou d'intimidation. De ce 85 %, 1 élève sur 4 ferait le choix d'en parler à un intervenant scolaire (éducateurs, psychoéducateur, enseignants, direction et surveillants d'élèves). Les jeunes ont nommé que la violence verbale était la manifestation de violence la plus présente à l'école. Cette année, 44 % des élèves ont mentionné avoir été témoin de violence ou d'intimidation et 29 % sur les réseaux sociaux. L'école souhaite donc mettre des actions en place pour outiller les témoins à intervenir adéquatement.

Mentionnons qu'à l'école l'Horizon, tout acte de violence n'est pas toléré et que les membres du personnel interviennent. Par contre, la violence verbale et la promotion de la communication positive sont les éléments qui seront travaillés en priorité.

L'école procédera à un nouveau portrait en cours d'année et le plan de lutte sera ajusté en fonction de ces nouvelles données.

Indiquez la ou les manifestations de violence qui vous préoccupent le plus dans votre milieu :		Indiquez le facteur de protection le moins présent dans votre milieu :	
Intimidation		Accueil et soutien aux élèves	
Violence verbale	X	Participation des élèves à la vie de l'école	
Violence physique		Gestion des conflits	
Homophobie		Collaboration entre les adultes de l'école	
Vol		Gestion de classe	
Vandalisme		Application du code de vie et interventions cohérentes de la part de tous les membres du personnel	X
Violence dans les relations amoureuses		Implication et collaboration des parents	
Cyberintimidation		Implication et collaboration avec les partenaires de la communauté	

Autre : violence indirecte

X

2. DES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand) Année 2021-2022	Résultats attendus de l'école
Lire et expliquer le code de vie.	L'enseignant ayant cette période à l'horaire	Premier jour 3 de l'année scolaire, période 3	Les élèves connaîtront et comprendront les règles en vigueur à l'école.
Se positionner contre la violence verbale et promouvoir la communication positive en appliquant les 5 étapes pour freiner la violence.	Tous les membres du personnel	Tout au long de l'année	Les membres du personnel seront des modèles de bienveillance et contribueront à un climat scolaire positif.
Présenter aux nouveaux enseignants les 5 étapes pour freiner la violence.	Psychoéducatrices Direction	En début d'année	Les nouveaux enseignants connaîtront, comprendront et appliqueront les interventions en cas de situation de violence.
Clarifier le rôle de tous les intervenants de l'école face à une situation de violence ou d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> Tournée des classes (psychoéducatrice et TES) en association avec la direction. 	Équipe de direction Psychoéducatrices TES	En début d'année	Les élèves reconnaîtront les personnes ressources et sauront vers qui se tourner en cas de besoin.
Mettre en place un plan de surveillance et de sécurité dans les casiers, les corridors et la cour d'école.	Direction, TES, surveillants d'élèves, surveillants de dîner, technicien à la documentation	En début d'année	Une diminution des gestes de violence et d'intimidation sera observée et une surveillance efficace sera offerte.
Mettre un point à l'ordre du jour de la rencontre secteur concernant les nouveaux développements en matière de bienveillance et de climat scolaire.	Direction	À chaque rencontre de secteur	L'orientation quant à un climat scolaire bienveillant et positif sera maintenue « vivante ».
Offrir de la formation à l'ensemble des surveillants d'élèves sur les stratégies d'intervention gagnantes.	Psychoéducatrices Direction	Fait en 2020-2021	Les surveillants d'élèves seront outillés pour intervenir de façon efficace.
Organiser des moments d'échange au cours de l'année pour revenir sur certaines situations, offrir du soutien.	Psychoéducatrices Direction	Tout au long de l'année	Une cohérence d'interventions sera observée.

Promouvoir la Journée internationale de la non-violence par des activités portant sur le thème de la paix.	Membres du comité saines habitudes de vie	Octobre 2020	Une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence sera maintenue.
Offrir des animations du programme <i>Différents mais pas indifférents</i> aux élèves du 1 ^{er} cycle (offert aux élèves d'adaptation scolaire).	Psychoéducatrice, TES, enseignants	Tout au long de l'année	Les élèves seront outillés afin de gérer des conflits.
Réaliser des capsules vidéos d'enseignement explicite et bienveillant sur les comportements attendus.	TES, membres du comité saines habitudes de vie, élèves, conseil d'élèves	Tout au long de l'année	Les élèves adopteront des comportements empreints de civisme.
Planifier des activités psychosociales en lien avec la thématique retenue par le comité saines habitudes de vie, soit la violence verbale. Ex. : <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'outil « Réfléchis quand tu publies! » • Publications sur la page Facebook de l'école. 	Membres du comité saines habitudes de vie	Tout au long de l'année	Les élèves seront outillés et la violence verbale incluant les propos à caractère sexuel diminuera.
Offrir des animations réalisées par les partenaires de la communauté en lien avec la violence.	Policier sociocommunautaire Equijustice Le CALACS Ensemble pour le respect de la diversité (Caravane de la tolérance)	Tout au long de l'année	Une réflexion critique sera suscitée chez les jeunes. Les élèves seront outillés pour trouver des solutions. Les élèves connaîtront les ressources d'aide.
Consulter le conseil d'élèves dans la promotion de l'empathie, la tolérance, la bienveillance et l'effet papillon.	Psychoéducatrices Direction Technicienne en loisirs	Tout au long de l'année	Les élèves développeront le sens de l'engagement et de la responsabilité sociale.
Inviter Yannick Fréchette, psychoéducateur, à notre école pour sa conférence sur l'enseignement explicite et bienveillant des comportements attendus. A ne pas reconduire dans les années à venir.	Psychoéducatrice Direction	Selon la disponibilité du conférencier	Les enseignants et le personnel de soutien seront outillés.
Offrir une formation sur la diversité sexuelle au personnel volontaire de l'école. <ul style="list-style-type: none"> • Distribuer le Guide pour les établissements d'enseignement sur les mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires à tous les participants de la formation. 	Direction Sexologue de la commission scolaire	19 novembre 2021	Les valeurs suivantes seront mises de l'avant : le droit à l'égalité, à la dignité, à l'intégrité, au bien-être et à la sécurité de tous les jeunes.

3. DES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand)	Résultats attendus de l'école
<p>Envoi aux parents via la liste Sympa les différents outils mis en place par l'école pour contrer l'intimidation et la violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Page Facebook de l'école sur lequel de l'information portant sur les activités réalisées en prévention aura été déposée et communications par courriel. • Envoyer aux parents des suggestions de lecture sur la thématique retenue par l'école. • Résumé du plan de lutte et aide-mémoire pour les parents. • Ligne de déNONciation (poste 4666) ou Messenger de la page Facebook de notre école (https://www.facebook.com/ESHorizon) 	<p>Direction Secrétaire</p>	<p>Informers les parents à chaque événement au cours de l'année.</p> <p>Une fois par étape</p>	<p>Les parents auront des outils pour soutenir leur enfant et ils seront informés des actions concrètes qui seront posées à l'école l'Horizon lors d'une situation de violence ou d'intimidation.</p>
<p>Publier les coordonnées des intervenants de l'école dans l'agenda.</p>	<p>Direction</p>	<p>Juin 2020</p>	<p>Les parents pourront communiquer rapidement avec les intervenants de l'école.</p>
<p>Offrir de l'information aux parents lors des rencontres de parents.</p>	<p>Direction Psychoéducatrice</p>	<p>Novembre 2020 Février 2021</p>	<p>Les parents seront en mesure d'aider leur enfant en situation de conflit, de violence ou d'intimidation.</p>

4. DES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET, DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand)	Résultats attendus de l'école
<p>Fournir aux élèves les outils et l'information nécessaires pour DÉNONCER une situation concernant l'intimidation et la violence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remettre l'autocollant « L'extraordinaire pouvoir des petits gestes. Passe à l'action! » aux élèves contenant les informations pour dénoncer une situation de violence. (1^{er} cycle) • Faire des relances quelques fois dans l'année. • Informer de la Ligne et courriel de DÉNONCIATION (poste 4666) ou Messenger de la page Facebook de notre école (https://www.facebook.com/ESHorizon) • Présenter les personnes ressources et rappeler les coordonnées pour les joindre (TES, psychoéducatrice). • Remettre de l'information aux parents aux rencontres de parents (Table des services disponibles à l'école). • Encourager les élèves à utiliser l'outil « Réfléchis quand tu publies! » 	<p>Direction de l'école</p> <p>Psychoéducatrice et TES</p> <p>Tous les membres du personnel</p> <p>TES, psychoéducatrices</p>	<p>Tournée des classes en début d'année.</p> <p>Par courriel (annuaire Sympa) et rappel en cours d'année.</p> <p>Novembre 2020 et avril 2021</p>	<p>Les élèves et les parents utiliseront les outils mis à leur disposition afin de dénoncer les situations de violence ou d'intimidation.</p>

5. DES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand)	Résultats attendus de l'école
Sensibiliser le personnel de l'école à : <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et à faire le suivi de l'élève qui se présente à l'adulte. • Distinction entre les termes, intimidation, violence et conflit. • Distribuer l'aide-mémoire pour l'adulte témoin (premier intervenant) à tout le personnel de l'école « Stopper la violence en 5 étapes ». 	La direction organise une rencontre de sensibilisation	Aout 2020 et rappel en cours d'année.	Chaque adulte de l'école connaîtra le rôle qu'il a à jouer et s'assurera que des interventions efficaces soient faites.
Déterminer s'il s'agit d'une situation d'intimidation ou d'un acte de violence isolé ou conflit; valider au besoin avec un collègue ou la direction.	TES, psychoéducatrices ou direction	Lorsqu'une situation se produit.	Les interventions choisies seront efficaces soient. Les élèves se sentiront en sécurité à l'école.
S'il s'agit d'une situation d'intimidation : Application du protocole sur l'intimidation à l'école : <ul style="list-style-type: none"> • voir procédure de référence. • voir étape de l'intervention éducative. S'il s'agit d'une situation de violence ou d'un conflit : <ul style="list-style-type: none"> • intervenir selon la gravité de la situation et en fonction du code de vie de l'école. 	Tous les intervenants de l'école selon leur niveau d'implication dans le protocole (la signature du contrat revient à la psychoéducatrice)	Lorsqu'une situation se produit.	Les interventions choisies seront efficaces soient. Les élèves se sentiront en sécurité à l'école.
Compilation des données : <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que tous les événements ainsi que les interventions sont entrés dans « Mes élèves ». 	Les membres de la direction Psychoéducatrices	Lorsqu'une situation se produit.	Un rapport qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui a été fait sera transmis.

6. DES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (ART. 75.1 LIP)
 PRÉCISIONS SUR LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ :

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand)	Résultats attendus de l'école
<p>Sensibiliser le personnel de l'école à ce qui a trait aux notions de confidentialité et d'anonymat en leur rappelant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter les discussions informelles sur les cas d'intimidation ou de violence rapportés, dans des lieux communs à l'école et en dehors de l'école. • Ne jamais nommer les noms des élèves ayant signalé ou porté plainte, tant la victime que l'auteur du geste. • Être sensible à qui l'on transmet l'information à la suite d'une intervention où des élèves sont impliqués et limiter le nombre de personnes qui ont accès à l'information. 	<p>La direction</p>	<p>En début d'année scolaire et rappel en cours d'année.</p>	<p>Les noms des personnes impliquées ne seront pas mentionnés afin de ne causer aucun préjudice.</p> <p>L'école sera responsable de la protection de la confidentialité de l'information.</p>

7. DES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand)	Résultats attendus de l'école
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres fixes avec la victime et l'intimidateur (séparément) une fois que l'intervention a été complétée pour travailler les habiletés sociales (selon les besoins de l'élève). 	TES ou psychoéducatrices	Lorsqu'une situation se produit.	L'élève sera outillé et les interventions permettront de mettre un terme à la situation.
<ul style="list-style-type: none"> Faire parvenir aux parents d'élève victime le prospectus « L'intimidation... c'est de la violence. Des pistes pour les parents ». (version électronique) N'est plus disponible 	Psychoéducatrices ou direction	Lorsqu'une situation se produit ou lorsqu'un parent se questionne sur son rôle.	Les parents seront informés et rassurés par les interventions faites par l'école.
<ul style="list-style-type: none"> Référence aux partenaires externes (Équijustice, policier jeunesse, etc.) s'il y a lieu. 	Psychoéducatrices, TES ou direction	Lorsqu'une situation se produit.	L'élève sera outillé. Une diminution des récidives sera observée.

8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE SELON LA GRAVITÉ OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF DE CES ACTES (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand)	Résultats attendus de l'école
Inscrire clairement, dans le code de vie, la position de l'école par rapport à la violence et à l'intimidation.	Direction	Agenda 2020-2021 (fait)	Les élèves et les parents seront informés. La position de l'école sera claire et assurera que les élèves évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.
Actualiser le protocole d'intervention lors de situation de violence ou d'intimidation ainsi que la gradation des interventions à effectuer.	Psychoéducatrice et TES	Aout 2020	Les interventions seront efficaces.
Utiliser les outils du Protocole sur l'intimidation et la violence (contrat, fiche de réflexion...).	Psychoéducatrices et TES	Lorsqu'une situation se produit.	La situation de violence ou d'intimidation cessera.

9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (ART. 75.1 LIP)

Actions choisies par l'école (comment)	Qui s'en occupe	Calendrier (quand)	Résultats attendus de l'école
<p>Valider si le suivi des actions a été fait et que tous les moyens ont été mis en place en se référant aux étapes de l'aide-mémoire pour la direction.</p> <p>Vérifier si les élèves touchés sont encore à risque (vérification individuelle formelle ou informelle). Technique du 2-1-1 (deux jours, 1 semaine, 1 mois). (utilisation du formulaire de suivi)</p> <p>Faire le suivi des conséquences données aux élèves impliqués et inscrire dans GPI.</p> <p>Vérifier si toute l'information a été compilée via « Mes élèves ».</p>	<p>Direction</p> <p>TES, psychoéducatrices</p>	<p>Lorsqu'une situation se produit.</p>	<p>La situation sera totalement réglée et l'école aura répondu aux besoins de toutes les parties impliquées.</p>

Annexe 1 : Aide-mémoire pour la direction et le 2^e intervenant

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation et de violence est signalée	Date	Initiale
1. Prendre connaissance du signalement et évaluer la situation : <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce un acte de violence isolé? Est-ce un conflit? Est-ce une situation d'intimidation? (s'assurer que les 4 critères sont présents) 		
2. Rencontrer la victime et lui offrir l'accompagnement dont elle a besoin : <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer sa capacité à réagir devant la situation. - S'informer de la fréquence des gestes. - L'informer que vous allez la revoir rapidement pour vérifier si la situation se reproduit. 		
3. Mettre en place des mesures de protection, selon la situation et les besoins de la victime.		
4. Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident : <ul style="list-style-type: none"> - Leur demander de cesser l'intimidation. - Leur rappeler la position de l'école quant aux actes de violence et d'intimidation ainsi que les règles de conduite de l'école. - Vérifier si elles comprennent que leur comportement est inacceptable. - Leur rappeler le comportement attendu. - Les responsabiliser face à leur comportement. - Appliquer des sanctions, incluant au besoin des mesures de réparation. 		
5. Informer les parents de la situation et les associer à la recherche de solutions : <ul style="list-style-type: none"> - Parents des victimes et les parents des élèves qui intimident. 		
6. Juger s'il est nécessaire de rencontrer les témoins (élèves et adultes) et de leur offrir soutien et accompagnement selon la situation. Si nécessaire, informez les parents des élèves qui sont témoins.		
7. Assurer le suivi des interventions selon les modalités établies dans l'école : <ul style="list-style-type: none"> - Si un doute persiste sur la nature de l'événement, demander une évaluation plus approfondie par un des professionnels qualifiés dans l'établissement. 		
8. Mettre en place, au besoin, un plan d'intervention pour les élèves, victimes et agresseurs concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation.		
9. Avoir recours, si nécessaire, aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté (psychologue, psychoéducateur, travailleur social...) pour les élèves concernés (victimes, agresseurs et témoins) par des manifestations.		
10. Vérifier si les élèves touchés sont encore à risques.		
11. . Consigner l'acte d'intimidation dans un endroit commun pour toute l'école et faire un suivi à la direction générale de la CSA.		

Annexe 2 : Aide-mémoire pour l'adulte témoin (1^{er} intervenant)

L'adulte témoin (1^{er} intervenant) est tout membre du personnel qui constate un acte de violence ou d'intimidation. Il s'agit de tout adulte de l'école (direction, enseignant, éducateurs, surveillant, éducateur du service de garde, secrétaire, personnel d'entretien, etc.).

1. Mettre fin à la violence :

- Exiger l'arrêt du comportement.

2. Nommer le comportement inadéquat :

- Mettre un nom sur le type de comportement.
- Nommer l'impact possible d'un tel comportement sur la personne.

3. Nommer le comportement attendu :

- Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence.
- Selon la situation, informer l'élève qui a subi l'acte de violence des suites possibles si la situation se répète.
- Selon la situation, informer l'élève qui a commis l'acte de violence qu'il y aura un suivi à son comportement selon les modalités établies dans l'école.
- Transférer l'information à un intervenant de l'école qui pourra assurer le suivi.

4. Consigner l'événement dans un endroit commun pour toute l'école.

Annexe 3 : Aide-mémoire pour l'intervenant responsable du suivi des signalements (2^e intervenant)

Le rôle du 2^e intervenant est de procéder à l'intervention avec les élèves ou les adultes impliqués dans les situations d'intimidation ou de violence. Il s'assure que les personnes victimes sont en sécurité.

1. Prendre connaissance du signalement.
2. Assurer à la personne qui a fait le signalement qu'un suivi sera donné à sa demande dans les jours qui suivent.
3. Faire une évaluation rapide du signalement :
 - Contacter, en vous assurant que la confidentialité est respectée, la personne qui signale (dénonce) afin de recueillir l'information dont vous avez besoin pour pouvoir déterminer de quel type de geste il s'agit et intervenir adéquatement.
 - Rencontrer les personnes impliquées dans la situation afin d'obtenir le plus d'information possible sur la situation (nature, fréquence, lieu où les gestes se produisent, noms des élèves concernés, contexte, impact des gestes sur la victime, etc.).
 - Assurer la sécurité de la personne victime et mettre des mesures de protection en place si nécessaire.
 - Contactez la police et informez la direction de l'établissement, si la sécurité de l'élève est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel.
 - Questionner les adultes de l'école pour obtenir plus de renseignements sur la situation. (Attention, assurez-vous de respecter la protection des renseignements personnels).
 - **S'assurer que l'événement a été consigné en décrivant les faits dans l'endroit prévu à cette fin.**
4. Intervention :
 - intervenir auprès de la victime;
 - intervenir auprès de l'intimidateur (et des complices);
 - intervenir auprès des témoins (si nécessaire).

Référez-vous au document de support « Intervenir lors d'une situation d'intimidation » fait par la CSA.
5. Assurez-vous qu'un suivi est fait à la suite des interventions et des moyens mis en place pour régler la situation.

Annexe 5 : Aide-mémoire pour les parents

Contenu tiré de la brochure « L'intimidation... c'est de la violence. Des pistes pour les parents », qui se trouve à l'adresse <http://www.csaffluents.qc.ca/autre/intimidation.html>

Parent d'un enfant victime d'intimidation	Parent d'un enfant qui fait de l'intimidation
Prenez la situation au sérieux même si dans certains cas les gestes rapportés par l'enfant peuvent sembler banals. Ce qu'il vous rapporte pour le moment est probablement uniquement la pointe de l'iceberg. Reconnaissez que les émotions de votre enfant sont valables.	Si l'école vous informe que votre enfant fait de l'intimidation, il est fondamental d'éviter de banaliser la situation. Par la suite, la meilleure stratégie est de travailler en partenariat avec l'école.
Encouragez-le à vous parler, prenez le temps de l'écouter, restez calme et évitez d'agir impulsivement.	Nommez à votre enfant votre désaccord face à ce comportement. Il doit comprendre que ceci est inacceptable et qu'il doit y avoir une conséquence.
Affirmez clairement que personne n'a le droit de faire de l'intimidation (sans toutefois dénigrer l'intimidateur). Il est important que votre enfant comprenne que ce n'est pas de sa faute.	Il est tout aussi important de prendre le temps d'en discuter avec lui et d'essayer de comprendre les raisons qui le poussent à agir de cette façon. Proposez-lui des alternatives positives pour répondre à ce besoin. (Par exemple, si ses agissements lui permettent d'obtenir une certaine popularité ou reconnaissance aux yeux des autres enfants, il faut trouver un moyen positif d'arriver au même but.)
L'enfant qui vit le problème d'intimidation a peut-être lui-même des solutions, mais a besoin d'être encadré et rassuré pour les mettre de l'avant. Il est nécessaire qu'il soit impliqué dans la démarche afin qu'il sente qu'il a du pouvoir dans la situation.	Au besoin, demandez l'aide d'un intervenant.
Il ne faut pas conseiller à l'enfant d'ignorer la situation, il a certainement déjà tenté cette stratégie et si cela avait fonctionné, il ne serait pas venu vous en parler.	Les enfants apprennent beaucoup par observation. Donc, si votre enfant a tendance à intimider, il est nécessaire d'identifier si certains adultes autour de lui utilisent eux-mêmes le même genre de comportements.
Il faut aussi éviter de lui suggérer de répondre par la violence. Dire à son enfant « défends-toi » pourrait être mal interprété par ce dernier. Il pourrait croire que la seule façon de le faire est par la violence physique. On doit lui expliquer qu'il y a d'autres façons de se défendre : s'affirmer devant la situation et si cela persiste, dénoncer à un adulte. Répondre par la violence risque d'envenimer les choses.	
Communiquez, après entente avec votre enfant, avec l'école et collaborez pour élaborer une stratégie d'intervention.	
L'enfant victime d'intimidation est vulnérable et il est normal de vouloir le protéger. Il faut, par contre, faire attention à la surprotection afin d'éviter de le remettre dans une position de victime.	
Accompagnez-le afin de rebâtir son estime personnelle et ses habiletés d'affirmation de soi. Si nécessaire, demandez l'aide d'un intervenant.	

Annexe 6 : Intervenir lors d'une situation d'intimidation!



Intervenir lors d'une situation d'intimidation!

**Document de support
à l'intention des milieux scolaires
pour 2^e intervenant**

Mariève Fortin

Commission scolaire des Affluents

Geneviève Roussety

Commission scolaire des Affluents

En collaboration avec l'organisme L'Avenue, justice alternative

Septembre 2011

Mise à jour faite en octobre 2012

- S'assurer d'avoir un milieu sain et sécuritaire pour tous les élèves de l'école.
- S'assurer d'offrir du soutien aux élèves touchés par une situation d'intimidation (victime, intimidateur, témoin) ainsi que leurs parents.

À travers nos recherches, nous constatons qu'il existe un grand nombre d'approches quand il s'agit d'intervenir lors de situations d'intimidation. Nous vous proposons dans ce document des pistes d'intervention à privilégier basées sur nos différentes recherches sur le sujet et sur nos expériences.

Peu importe l'approche choisie, il est essentiel de favoriser certaines attitudes en tant qu'intervenant.

La volonté de chercher à comprendre et d'aider les enfants touchés par la situation, surtout ceux qui intimident, même s'ils ne sont pas, de prime à bord, sympathiques. Bien souvent, eux aussi nécessitent de l'aide.

(Source : AQPS 2003)

La compassion : Les jeunes impliqués dans une problématique (incluant ceux qui intimident) ont besoin de soutien et de réconfort. (Source : AQPS 2003)

Conditions gagnantes

- S'assurer que ces étapes sont faites discrètement afin d'éviter de victimiser davantage l'élève victime. Prendre le temps nécessaire pour faire les interventions adéquatement.
- Consigner les informations pertinentes dans GPI-Mémo ou tous autres programmes statistiques.
- Informer tout le personnel de l'école des mesures prises quant à l'intimidation.
- L'école peut aussi supporter les parents en ce qui concerne les mesures à prendre avec leur enfant.
- Il faut travailler en équipe et répartir le poids sur plusieurs épaules. Le travail en équipe est essentiel. N'hésitez pas, avant de commencer votre intervention, à questionner d'autres intervenants qui auraient pu observer certains comportements entre les élèves impliqués afin d'obtenir davantage d'information. Il est important de déterminer les responsabilités de chacun lors des situations d'intimidation. Tout le personnel de l'école est en mesure d'intervenir lors de ces situations, mais lorsqu'elles se répètent ou sont plus sévères, il faut déterminer qui dans l'école fera les interventions plus intensives et les suivis.

Déroulement de l'intervention lors d'une situation d'intimidation

Une situation d'intimidation peut être mise au grand jour de différentes façons :

- 1) une jeune victime peut dénoncer à un adulte de l'école;
- 2) un parent peut informer un membre du personnel que son enfant vit de l'intimidation;
- 3) un enfant peut dénoncer une situation où il a été témoin;
- 4) un membre du personnel peut avoir été témoin ou encore soupçonner qu'un jeune est victime d'intimidation.

Peu importe la façon dont le dévoilement s'est fait, il est essentiel, avant tout, d'observer ce qui se passe et de questionner les élèves impliqués, incluant les témoins. Le but est de vérifier s'il s'agit d'un geste de violence isolé, d'un conflit ou réellement d'une situation d'intimidation. Cela va déterminer les interventions à mettre en place.

Le travail en équipe est essentiel. N'hésitez pas, avant de commencer votre intervention, à questionner d'autres intervenants qui auraient pu observer certains comportements entre les élèves impliqués afin d'obtenir davantage d'information.

Dans un premier temps, il est essentiel de s'assurer qu'il s'agit bien d'une situation d'intimidation afin de nous permettre de mettre en place les moyens d'intervention appropriés. Pour déterminer la nature de la situation, il faut se rappeler que les critères suivants doivent tous être présents :

Critères permettant d'identifier les situations d'intimidation	
Critères	Exemples et précisions
Une répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.	L'intimidateur s'acharne sur sa victime. Les gestes peuvent être faits dans différents contextes : classe, corridor, autobus scolaire, etc.
Un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.	Types de déséquilibre possibles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Du nombre (plusieurs contre un). ○ Verbal (l'intimidateur est plus habile verbalement que la victime). ○ Social (l'intimidateur est plus accepté, plus populaire et certains approuvent son comportement alors qu'à l'inverse la victime est plus isolée). ○ Physique.
Une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime.	L'intimidateur retire du plaisir, tandis que la victime vit de la peur, de la honte, etc.
Une intention de faire du tort.	L'intimidateur et ses complices sont conscients que les gestes sont blessants.

Procédure d'intervention avec la victime

Étapes à suivre	Précisions
<p>1) Demander au jeune de raconter ce qu'il vit et lui exprimer votre sollicitude et votre soutien.</p> <p>L'inviter à identifier les principaux <u>jeunes qui commettent</u> les gestes d'intimidation. Le but est d'obtenir le plus de détails possible sur la situation.</p>	<p>Lui demander de vous donner le plus d'information possible sur la situation : <i>Qui sont les jeunes impliqués? Depuis combien de temps les comportements violents sont présents? Combien de fois les gestes se sont-ils manifestés (à l'école, à l'extérieur, sur Internet, etc.)? Quelles sont les émotions ressenties par la victime?</i></p> <p>Vérifier s'il en a parlé avec d'autres adultes de l'école. Si oui, n'hésitez pas à questionner ces personnes afin d'avoir davantage d'information.</p> <p>Vérifier, et ce, avec beaucoup de délicatesse, si la victime aurait pu faire des gestes provocants.</p> <p>Si oui, référez-vous à l'encadré plus bas.</p>
<p>2) Faire part de votre position et rassurer la victime.</p>	<p><i>« Ce que tu vis, c'est de l'intimidation. Moi, comme intervenant, et nous, comme école, on n'accepte pas ça. Tu n'as pas à vivre cela! »</i></p> <p>Cette étape permet de libérer le jeune et de lui confirmer que ce qu'il vit n'est pas acceptable, qu'il avait raison de ressentir un malaise.</p>
<p>3) Évaluer les besoins de la victime et demander comment elle souhaite régler le problème.</p>	<p>Il est important d'élaborer le plan <u>avec le jeune</u> qui vit de l'intimidation. Cette étape est primordiale et permet à la victime de reprendre du pouvoir. De plus, l'adulte qui intervient tient compte des besoins du jeune et évite de prendre des décisions ou de faire des interventions qui le brusqueraient.</p> <p>S'assurer d'avoir, dans la mesure du possible, le consentement de la victime avant d'intervenir avec l'intimidateur.</p>
<p>4) Informer les parents de la victime et maintenir un lien avec eux.</p>	<p>La victime risque de ne pas être d'accord, mais cette étape est nécessaire. Avec les élèves du secondaire, si la victime souhaite contacter ses parents elle-même, elle peut le faire.</p>
<p>5) Si nécessaire, assurer à la victime une protection à court terme. Attention de ne pas augmenter la victimisation de l'élève.</p>	<p>Éviter la surprotection pour favoriser son autonomie. Toutefois, il est possible, <u>pour un court laps de temps</u>, de confier à la victime des tâches spéciales afin de limiter le temps passer en groupe (exemple rester avec l'enseignant pendant la récréation).</p> <p>Éviter les lieux plus à risque.</p>
<p>6) Si nécessaire, informer et/ou impliquer des partenaires externes.</p>	<p>Dans les situations plus chroniques, les policiers sociocommunautaires ou encore l'organisme <i>L'Avenue, justice alternative</i> peuvent intervenir.</p>
Suivis	
<p>Effectuer un suivi quelques jours plus tard et si nécessaire, effectuer un suivi à long terme.</p>	<p>Il faut demeurer disponible et lui assurer notre support si jamais cela se reproduit.</p>
<p>Capitaliser sur ses amis ou s'en faire de nouveaux.</p>	<p>Lui offrir des opportunités de se faire de nouveaux amis. Par exemple, par le groupe <i>Entre nous</i> (voir annexe 1). Donc, améliorer ses relations sociales, l'aider à se trouver des alliés, etc.</p>
<p>Outiller la victime pour éviter la victimisation.</p>	<p><i>Le groupe Entre-nous</i> (voir annexe). Recadrage des perceptions biaisées, travail sur l'estime de soi, travail sur l'affirmation de soi, etc.</p>

Procédure d'intervention avec l'intimidateur

Étapes à suivre	Précisions
<p>1) Rencontrer l'élève intimidateur.</p> <p>Dire à l'élève qu'un événement nous a été rapporté (faire bien attention de ne pas dévoiler nos sources).</p>	<p>Si l'intimidation se fait à plusieurs, il est essentiel de rencontrer tous les jeunes impliqués séparément.</p> <p>Être ferme dans les interventions auprès des enfants qui intimident. Communiquer clairement l'idée suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Que le geste est inacceptable. <p>Adopter une attitude de non compromis. On ne négocie pas avec l'enfant qui intimide. <i>Source : AQPS 2003, p. 58</i></p>
<p>2) Demander au jeune d'expliquer sa version des faits.</p>	<p>Dans le but de bien comprendre la situation.</p>
<p>3) Nommer le rapport de force et se positionner comme intervenant et comme école.</p>	<p><i>« Ce que tu fais, c'est de l'intimidation, et moi, je n'accepte pas ce genre de comportement. En tant qu'école, nous n'acceptons pas ce type de comportement. »</i></p>
<p>4) Réfuter les justifications.</p>	<p>Éviter d'accepter les faux arguments habituels qui leur servent de justification.</p> <p>Identifier les préjugés qu'il y a sous ces justifications.</p>
<p>5) Tenter de comprendre les motivations de l'intimidateur à poser ces gestes de violence. Essayer de dépister si d'autres problématiques sont en lien.</p>	<p>Tenter de comprendre quel type d'intimidateur vous avez devant vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'intimidateur qui manque d'assurance? l'intimidateur puissant? <p>Identifier le besoin ou les émotions sous-jacentes au comportement d'agression et tenter de trouver une alternative positive.</p>
<p>6) Selon la situation, donner une conséquence appropriée.</p>	<p>Des conséquences éducatives offrent à l'enfant la possibilité de développer ses aptitudes relationnelles et d'acquérir des notions manquantes (apprentissage social).</p>
<p>7) Dans certains cas, trouver ensemble un moyen de réparation. (Le moyen peut être envers la victime, mais ce n'est pas obligatoire).</p>	<p>Ce moyen doit éviter la victimisation à nouveau de l'élève qui subit l'intimidation. Ce dernier doit être en accord avec le choix du moyen. Également, il serait pertinent d'informer l'intimidateur de l'état dans lequel se trouve la victime en ce moment.</p>
<p>8) Informer les parents en tout temps.</p>	<p>Expliquer ce qu'est l'intimidation, ce n'est pas un conflit. Essayer de comprendre les motifs avec les parents. Encouragez-les à se positionner auprès de leur enfant.</p>
Suivis	
<p>Faire un suivi quelques jours plus tard afin de voir si les gestes ont cessé.</p>	
<p>Travailler certaines habiletés avec le jeune.</p>	<p>Accompagner le jeune intimidateur en lui proposant différentes stratégies afin de l'outiller. Travailler l'empathie, l'affirmation de soi, etc.</p>

Procédure d'intervention avec les autres élèves impliqués	
Étapes à suivre	Précisions
Rencontrer les témoins et vérifier l'impact que les gestes ont eu sur eux.	Valoriser leur implication dans la dénonciation de la situation.
Identifier les émotions vécues.	Leur apporter du soutien si nécessaire.
Les supporter dans leur démarche et leur suggérer quoi faire pour la suite des choses.	
Si nécessaire, informer leurs parents.	
Donner des pistes d'intervention aux élèves s'ils sont témoins à nouveau.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intervenir auprès de l'intimidateur. 2. Dénoncer la situation à un adulte. 3. Aller offrir du support à la victime en mentionnant leur désaccord face à la situation : <i>« j'ai vu ce qui s'est passé, je veux que tu saches que je ne suis pas d'accord, mais je n'étais pas capable d'agir. Tu devrais en parler à quelqu'un ».</i>

Procédure d'intervention avec la victime ayant une attitude provocante

Précisions

- 1) Lui demander sa version de la situation.
- 2) Cibler avec l'élève les comportements qui, selon lui, pourraient être dérangeants et amener les autres à l'intimider. Souvent, ces enfants ne réalisent pas que leur comportement peut être agaçant ou irritant.
- 3) Le rassurer en lui disant que rien ne justifie la violence.
- 4) Recadrer le rejet que vit cet enfant. Lui faire comprendre que ce n'est pas lui que les autres rejettent, mais plutôt ses comportements. Ces enfants ont besoin d'être guidés pour développer et acquérir du jugement social.
- 5) Lui assurer une protection si nécessaire.
- 6) Travailler avec lui afin de l'aider à développer les habiletés sociales manquantes.

Avec ces jeunes, le but principal est que les gestes irritants cessent et laissent la place à des comportements plus convenables. De cette façon, l'intégration au groupe se fera graduellement et, forcément, l'estime de soi de cet élève s'améliorera progressivement.

GRUPE ENTRE-NOUS

Groupe d'entraide pour les jeunes ayant des difficultés d'intégration au plan social

(Initiative de l'école de l'Odysée : Marie-Claude Baril, éducatrice spécialisée et Mariève Fortin, psychoéducatrice)

Objectif : Permettre à des élèves éprouvant des difficultés à s'intégrer au plan social de vivre des interactions positives avec des pairs par le biais d'activités ludiques pendant la période du dîner.

Objectifs spécifiques :

1. Permettre aux jeunes de faire de nouvelles rencontres
2. Permettre aux jeunes de développer des habiletés sociales
3. Permettre aux jeunes d'avoir un lieu et un moment de tranquillité dans leur semaine (pour plusieurs d'entre eux, l'heure du dîner est un moment très pénible)

Clientèle visée : Le groupe d'entraide est offert aux élèves d'un même cycle et, par expérience, il est arrivé que des jeunes plus vieux décident de continuer pour apporter leur support et continuer de bénéficier du groupe d'entraide (entre autres chez des jeunes ayant des besoins spécifiques). Dans ce cas, il faut évaluer l'impact que peut avoir la présence des jeunes plus âgés selon chaque situation.

Tous les jeunes ciblés pour ce projet ont été identifiés par les enseignants qui ont fait leurs recommandations à l'intervenant responsable du groupe.

Les types de jeunes qui peuvent profiter d'un groupe Entre-nous :

1. Des jeunes qui vivent de l'isolement
2. Des jeunes qui vivent de l'intimidation
3. Des jeunes qui ont des difficultés à se faire des amis
4. Des jeunes qui se sentent différents des autres
5. Des jeunes qui manquent de moyens pour s'affirmer

Les jeunes sont donc rencontrés par l'intervenant pour leur expliquer qu'un groupe d'entraide existe pour des jeunes qui vivent la même chose qu'eux et que l'objectif est de se réunir pour trouver des moyens aux difficultés qu'ils rencontrent. Ce groupe leur permettra aussi de rencontrer d'autres élèves. Si le jeune accepte de participer au groupe, une lettre est envoyée aux parents pour les informer et leur proposer du soutien si souhaité.

Moyens utilisés

- ✓ Rencontres hebdomadaires sur l'heure du dîner avec un ou deux intervenants (TES, professionnels, enseignants). Une année, les jeunes ont fait la demande de se réunir deux fois par semaine pour permettre plus d'échanges.
- ✓ Prévoir un local calme, où il n'y aura pas de circulation.
- ✓ Prévoir un ratio peu élevé pour faciliter les échanges (12 élèves).
- ✓ Le contenu des rencontres dépend en grande partie de la composition du groupe. Il faut donc s'adapter à la réalité des jeunes. Certains groupes auront de l'intérêt à faire des activités de développement des compétences et d'autres vont tirer beaucoup de profits à « jouer » avec les autres pour développer leurs relations. Il ne faut pas oublier que l'important est d'accompagner ces jeunes à développer des habiletés sociales. Il faut donc intervenir sur-le-champ et faire du modelage au besoin. Voici donc des exemples de contenu :
 - Prendre le temps de dîner ensemble et de parler entre amis.
 - Diriger les discussions sur la semaine passée : ce qui va bien, difficultés rencontrées, des moyens utilisés si un jeune a vécu une situation difficile...
 - Mettre de la musique.
 - Faire un échange de cadeaux à Noël.
 - Faire un repas communautaire.
 - Vérifier si les jeunes ont des idées pour les rencontres.
 - Jouer à des jeux de société : on peut se servir de cet outil pour développer des habiletés sociales (prendre sa place, attendre son tour, faire des équipes...).
 - Faire des activités pour apprendre à se connaître : apporter des revues et demander aux jeunes de faire un montage avec des images qui les représentent le mieux et, ensuite, le présenter au groupe, apporter un objet de la maison...
 - Faire des activités pour développer l'affirmation :
 - Faire l'activité de l'abri nucléaire,
 - Faire des jeux de rôles où il y a une situation d'intimidation et montrer aux jeunes des façons de réagir :
 - se tenir droit,
 - regarder dans les yeux,
 - désarmer l'intimidateur avec de l'humour,
 - endormir l'intimidateur avec des questions,
 - s'affirmer en disant d'arrêter,
 - informer l'intimidateur que s'il continue, il va le dénoncer (bien démontrer la différence entre « *stooler* » et dénoncer), etc.
 - Autres activités... selon l'imagination et la dynamique du groupe.

« **Stooler (Snitcher)** » : c'est rapporter un individu dans le but de se venger ou d'obtenir quelque chose en échange. Ça peut être aussi pour rire ou pour mettre l'autre dans l'embarras.

DÉNONcer : c'est mettre au grand jour une situation inacceptable. C'est une nécessité pour se protéger, pour protéger les gens autour de soi, pour vivre en sécurité et pour ne plus avoir peur.

Évaluation : À la fin de l'année, demandez aux élèves d'évaluer le projet, ce qui permet d'améliorer le service chaque année. Cela permet aussi aux jeunes de faire une introspection des apprentissages qu'ils ont faits et des besoins futurs.

Références :

Document de soutien en vue d'élaborer le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école, Dominique Haineault, psychoéducateur, Commission scolaire de Laval.

Document : Guide pour soutenir l'intervention du personnel scolaire dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école, MELS version provisoire du 5 septembre 2012.

Document : Pour une compréhension commune de la Loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école (Projet de loi 56). Table de travail des partenaires du réseau de l'éducation, octobre 2012.

Document : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école (protocole d'intervention), Commission scolaire des Hauts-Cantons, septembre 2012.

Brochure « L'intimidation... c'est de la violence. Des pistes pour les parents », Commission scolaire des Affluents, novembre 2011.

Accompagnement par Catherine Nadeau, agente de soutien régionale pour le dossier violence, MELS.